

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides**

Québec 

**REVUE DE PRESSE RÉGIONALE
SEMAINE DU 16 AVRIL 2018**

**Par le Service des relations médias,
relations publiques et à la communauté**

À LA UNE

Santé

Gaétan Barrette annonce un financement supplémentaire de 45 670 100\$ pour le CISSS des Laurentides



«AVEC UN TEL INVESTISSEMENT, NOTRE GOUVERNEMENT ATTEINT L'OBJECTIF VISÉ D'ASSURER UNE FOIS POUR TOUTES L'ÉQUITÉ INTERRÉGIONALE DANS L'OCTROI DES BUDGETS AUX ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC.» – GAÉTAN BARRETTE, MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le ministre Gaétan Barrette (photo: gracieuseté).



SIMON DOMINÉ
sdomine@lecourant.ca

Afin d'éliminer une bonne fois pour toute l'iniquité interrégionale, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides recevra 45 670 100\$ supplémentaires pour améliorer ses services de première ligne et ses services spécialisés.

C'est l'annonce qui a été faite le 12 avril conjointement par le ministre de la Santé et des services sociaux (MSSS) et la ministre responsable des Laurentides, Gaétan Barrette et Christine St-Pierre.

Comme ces derniers l'ont expliqué, le financement du réseau des établissements de santé et de services sociaux est généralement établi

d'après le principe de la budgétisation historique. Ce système causant des iniquités, un autre système a été mis en place afin de mieux pouvoir tenir compte de la taille et des besoins de la population: le mode d'allocation interrégional. Malgré cela, des écarts subsistaient encore entre les régions.

Avec cette annonce de 45 670 100\$, les deux ministres assurent que l'écart de financement du réseau de la santé et des services sociaux des Laurentides avec le reste du Québec sera éliminé «de façon durable et définitive».

SYLVAIN PAGÉ SALUE GAÉTAN BARRETTE

Invité à réagir à la nouvelle, le député de Labelle, Sylvain Pagé, a eu ces mots: «Enfin! Ça fait 15 ans qu'on le dit, qu'on questionne, qu'on se rencontre, qu'on dénonce, qu'on nous promet, qu'on attend... Qu'on nous promet puis qu'on attend encore. Enfin, les citoyens des Laurentides ne

seront plus les mal-foutus du Québec. Enfin, un ministre qui décide de tenir parole et de régler le problème. Au nom des patients qui ont été très patients, merci M. Barrette. Il était temps! Après toutes ces promesses non-tenues... Espérons maintenant que les nouveaux modes de calculer le financement par région assurera durablement l'équité pour les patients des Laurentides».

Mme St-Pierre explique pour sa part que «Cette bonne nouvelle témoigne de l'écoute du gouvernement envers notre région et des efforts que fait ce dernier pour répartir de façon optimale les ressources dont nous disposons collectivement pour offrir des soins de santé de qualité aux usagers de toutes les régions, incluant la nôtre».

CISSS EN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

L'annonce pour les Laurentides s'inscrit dans une annonce plus globale de 300 M\$, qui con-

cerne sept autres régions sociosanitaires du Québec, soit la Mauricie-Centre-du-Québec, l'Estrie, l'Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière et la Montérégie.

Avec cet investissement, le gouvernement veut offrir aux Québécois «un niveau comparable d'accessibilité à l'ensemble des services de première ligne et des services spécialisés, peu importe où ils sont offerts».

Le Courant des Hautes-Laurentides a voulu savoir comment ce financement supplémentaire allait être utilisé, mais la conseillère cadre au CISSS des Laurentides, Myriam Sabourin, n'avait pas encore la réponse.

«Nous venons tout juste de recevoir cette excellente nouvelle, alors nous allons prendre le temps de planifier l'utilisation de ce nouveau budget». ■

À LA UNE

Négociation de conventions collectives en santé

Un dialogue de sourds où l'on joue sur les mots



ALEXANDRE DUBÉ
adube@lecourant.ca

Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives de quelque 4 200 infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes des Laurentides semblent ardues. D'un côté de la table, on dit «réaliser des avancées régulières dans le cadre des négociations locales»; de l'autre on accuse l'interlocuteur de «déposer des contre-propositions qui font reculer la négociation». Qui croire?

Le lundi 9 avril dernier, le Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL) manifestait devant les bureaux de la direction générale du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS). La FIQ-SPSL rapporte que ses membres, provenant de «partout à travers les Laurentides», ont convergé vers Sainte-Thérèse «pour rappeler à l'employeur qu'il n'est pas seul à négocier».

ENTRE ACCUSATIONS, DÉFENSES ET NUANCES
Dans son communiqué de presse, la FIQ-SPSL accuse de plusieurs torts le CISSS des Laurentides, qui s'en défend bec et ongle. Mise face aux réponses du CISSS lors d'un entretien téléphonique avec Le Courant, la présidente de la FIQ-SPSL n'a eu d'autres choix que de nuancer ses critiques.

MODIFIER L'HORAIRE SANS PRÉAVIS?
Alors que la FIQ-SPSL soutient qu'un des souhaits du CISSS est de pouvoir «modifier les horaires sans donner d'avis et sans en aviser son personnel», Myriam Sabourin, porte-parole du CISSS, assure que son organisation n'a «nullement l'intention» d'agir de la sorte. Elle précise que le délai minimal de préavis pour un tel chan-

gement d'horaire serait de «7 jours, comme c'est présentement le cas».

Julie Daignault insiste que «présentement, sur la table de négo, il n'y a pas de préavis» et que les employés pourraient voir leur quart de travail annulé «la journée même, juste avant de rentrer travailler». Elle reconnaît toutefois que cette mesure ne toucherait que les employés à temps partiel.

«Quelqu'un qui a un poste trois jours par semaine peut se mettre des disponibilités pour travailler à temps plein. Les deux jours supplémentaires de disponibilité, présentement, à la table de négociation, pourraient être annulées n'importe quand à l'intérieur du sept jours, sans préavis», donnait-elle en exemple.

IMPOSER DES SEMAINES DE VACANCES?

D e u x i è m e
accusation démentie par le CISSS des Laurentides: «Nous n'avons nullement l'intention de choisir les semaines de vacances du personnel.» Comme dans tous les milieux de travail, la gestion des semaines de vacances requiert une certaine planification, car les employés ne peuvent s'absenter tous en même temps.

Or, Mme Daignault craint que les besoins en personnel des gestionnaires priment sur les droits acquis par ancienneté de choisir sa période de vacances. Selon elle, les employés «pourraient ne pas se voir octroyer les vacances qu'ils voudraient, malgré qu'ils pourraient les avoir par ancienneté».



Les membres de la FIQ-SPSL ont manifesté le 9 avril 2018 devant les bureaux de la direction du CISSS des Laurentides, qui se défend face aux nombreuses accusations du syndicat (photo: gracieuseté).

Lorsque Le Courant lui a demandé si par «choisir les semaines de vacances» son syndicat voulait plutôt dire que le CISSS souhaite «permettre aux gestionnaires de refuser les demandes de vacances les semaines où plusieurs employés sont déjà en congé», elle répond que «Oui, ça pourrait être ça». Elle admet donc que le CISSS souhaite offrir des «plages de vacances» à ses employés sans pour autant imposer de vacances obligatoires.

UN SEUL CONGÉ DURANT LES FÊTES?

La FIQ-SPSL a également joué sur les mots en affirmant qu'on ne voudrait «autoriser qu'une seule journée de congé pendant la période des fêtes», le CISSS n'en ayant «nullement l'intention».

Mme Daignault explique que les employés du réseau de la santé, comme

tous les travailleurs québécois, ont droit à quatre journées fériées pour Noël et le jour de l'An, mais que le CISSS voudrait «en autoriser une minimalement, donc pas nécessairement les trois autres» pendant la période des fêtes. Toutefois rien n'indique que le CISSS des

Laurentides veuille empêcher ses employés de travailler, par exemple, durant la semaine de Noël pour ensuite accoler ses quatre journées fériées durant celle du jour de l'An.

DÉPLACER LE PERSONNEL À TRAVERS TOUTES LES LAURENTIDES?

Autre postulat inexact de la FIQ-SPSL: le CISSS souhaite déplacer ses employés «comme il l'entend à travers la région».

Julie Daignault atteste qu'on ouvrirait la porte dans le «dépôt original de l'employeur» à ce que les listes d'employés des divers établissements de santé des Laurentides deviennent des vases communicants.

Myriam Sabourin confirme que le CISSS souhaite «une certaine mobilité du personnel afin de dispenser les soins», mais elle garantit qu'il n'est «nullement question pour un employé de parcourir des centaines de kilomètres pour aller travailler».

«Nous sommes conscients que le territoire que nous desservons est vaste, assure Mme Sabourin. C'est pourquoi nous souhaitons que cette mobilité soit limitée à des secteurs géographiques précis afin que le tout se réalise dans des limites acceptables.» ■

Le Courant, 18 avril 2018, p. 18

L'information du Nord Vallée de la Rouge, 18 avril 2018, p. 7

L'information du Nord Tremblant, 18 avril 2018, p. 11

L'information du Nord Sainte-Agathe, 18 avril 2018, p. 5

Accès, 18 avril 2018, p. 27

Le Nord, 18 avril 2018, p. 40

Le Régional, 19 avril 2018, p. 12

Nord Info, 21 avril 2018, p. 15

Le Point d'impact, 21 avril 2018, p. 3

La Concorde, 18 avril 2018, p. 9



LE CISSS DES LAURENTIDES
complice de votre santé

santelaurentides.gouv.qc.ca

**Plus de 80 installations en santé et services sociaux
et une grande famille d'experts**

Hôpitaux / CLSC / Centres d'hébergement / Centres de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation / Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme / Centres de réadaptation en déficience physique / Centres de réadaptation en dépendance

 **POUR NOTRE SANTÉ
ET NOTRE BIEN-ÊTRE**
JE DONNE LOCALEMENT
Fondations du CISSS des Laurentides

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides**

Québec 

>4762

Lettre ouverte

À TOUS LES FUTURS ATTENDEUX!...

Qu'attendons-nous parfois?

Il y a trois ans, j'ai contacté les autorités de l'Hôpital de Sainte-Agathe-des-Monts pour leur faire part d'une idée : celle de rendre disponible sur internet le tableau d'affichage de la salle d'attente de l'urgence, celui qui indique notre position dans la file d'attente.

Vous l'avez probablement déjà remarqué, quand votre numéro est parvenu en troisième position, il lui faut au moins une

heure pour passer en première, ce qui vous donne amplement le temps de vous rendre à l'urgence avant que votre nom soit annoncé si vous êtes chez vous.

Depuis, ma requête est passée de main en main sans que personne n'ose prendre d'initiative.

Il faut comprendre que les administrateurs ne sont pas engagés pour prendre des ris-

ques, et que toute initiative en implique automatiquement, alors même si cette idée semble bonne, il n'est pas si surprenant qu'ils n'aient pas encore bougé.

Dernièrement, ma mère de 94 ans a été amenée à l'urgence, et il a fallu 8 heures avant qu'elle ne soit vue par un médecin.

Après cinq heures, soit vers 21 heures, l'infirmier du triage, sensible à mon indignation, a décidé de changer son ordre de priorité, de sorte qu'elle est passée à minuit au lieu de devoir attendre toute la nuit.

Il aurait alors été crucial que nous puissions attendre à la maison, et nous aurions pu le faire si le tableau électronique avait été accessible par internet, autrement il aurait fallu retourner chez nous et recommencer tout le processus le lendemain.

Grâce à la magnanimité de l'infirmier, ma mère a été traitée le jour-même, et elle va mieux maintenant, mais devoir attendre 8 heures recroquevillée dans un fauteuil roulant partiellement inclinable ne l'a pas aidée, elle aurait été bien mieux dans son lit.

Il y a peut-être des problèmes auxquels je n'ai pas pensé, mais ceux que je prévois sont faciles à résoudre.

Entre autres, voir leur numéro sur internet pourrait ne pas plaire à certains utilisateurs, donc il faudrait pouvoir les caviarder, et il faudrait aussi une connexion internet indépendante du réseau informatique de l'hôpital pour éviter le piratage.

De plus, les coûts d'une telle installation sont si dérisoires que je pourrais les supporter moi-même, alors tout ce qu'il manque selon moi, c'est la volonté politique.

Pour convaincre les décideurs, il faut montrer qu'on est nombreux, alors je vous invite tous à partager la page Facebook Urgence j'attends que j'ai créé à cet effet et si on est chanceux et nombreux, elle se rendra peut-être jusqu'au ministre!

Si vous avez des objections ou des suggestions, affichez-les pour qu'on puisse en discuter.

Au plaisir d'attendre confortablement chez nous un jour!

*Raymond Potvin, futur attendeux
Saint-Sauveur*

DES NÉGOCIATIONS QUI N'AVANCENT PAS

LES PROFESSIONNELLES EN SOINS MANIFESTENT LEUR MÉCONTENTEMENT

BENOÎT BILODEAU
redaction@infoslaurentides.com

C'est à grands cris que plus d'une centaine de membres du Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides, affilié à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ - SPSL), ont manifesté, le lundi 9 avril dernier, devant les bureaux de la direction générale du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, à Sainte-Thérèse, face à la lenteur des négociations en cours.

Ces professionnelles et professionnels ont en surtout contre les conditions de travail que la direction du CISSS veut leur imposer; des conditions qui, a-t-on dénoncé, les font reculer «plus de 50 ans en arrière».

«Ça n'a pas de bon sens pour nos familles, ça n'a pas de bons sens pour la population des Laurentides. C'est pas vrai

qu'on va nous prendre pour du «cheap labor», on est des professionnels en soins», a lancé Mathieu Parker-Labonté, vice-président, secteur sud, de la FIQ - SPSL et responsable de la mobilisation, à l'intention des dirigeants de CISSS.

PLUSIEURS RECULS

Après ces propos, le groupe de manifestants, avec en tête la présidente de la FIQ - SPSL, Julie Daignault, et la présidente de la FIQ, Nancy Bédard, s'est mis en marche dans quelques rues avoisinantes pour faire entendre son mécontentement. Tous se promettent, si leur message n'a pas été entendu, de revenir manifester, et en plus grand nombre, si les négociations n'aboutissent pas d'ici la fin du mois de juin à leur satisfaction.

«On est ici pour dire à notre employeur qu'il est maintenant temps de négocier. Ça fait plusieurs rencontres de négociation [14 depuis le mois de décembre dernier] que nous avons et ça n'avance pas. On est là pour dire qu'il faut arrêter de faire des



Photo Benoît Bilodeau
Rassemblés devant le CLSC de Sainte-Thérèse, les manifestants ont marché ensuite dans quelques rues avoisinantes pour entendre à grands cris leur mécontentement.

propositions qui sont des reculs pour nos conditions de travail», a fait savoir la présidente de la FIQ - SPSL, Julie Daignault.

Parmi les reculs dénoncés, il y a celui de la mobilité du personnel pour un centre d'activité donné, ce qui signifie qu'un membre de ce syndicat pourrait être appelé à travailler un jour à Saint-Eustache, un autre à Saint-Jérôme ou encore à Mont-Laurier. «L'employeur veut de la flexibilité, nous en veut de la stabilité», a tonné Mme Daignault.

Aussi, les propositions concernant la conciliation travail-famille sont rejetées, le CISSS souhaitant modifier, dénonçait-on, les horaires sans donner d'avis et sans en aviser son personnel, choisir les semaines de vacances de ses membres et autoriser qu'une seule journée de congé pendant la période des Fêtes.

NÉGOCIER DE FAÇON RAPIDE

La présidente du la FIQ, Nancy Bédard, a dit soutenir toutes les professionnelles

en soins qui ont faire face à un directeur général comme Jean-François Foisy. «Dans une crise comme on vit, où il y a surcharge de travail, épuisement, on a un dg qui n'est pas capable de négocier de façon rapide pour vraiment stabiliser les équipes de travail, effectuer du rehaussement de postes à temps partiel que le ministre Barette a demandé. Là, c'est assez!», a lancé Mme Bédard.

Enfin, la présidente de la FIQ - SPSL croit que le message lancé lundi dernier a été entendu et elle s'attend à ce qu'il y ait des changements dès les prochaines séances de négociation.

«C'est clair, clair, clair, qu'on se rendra pas au mois d'octobre prochain sans avoir signé pour améliorer les conditions des travailleuses en soins. On ne plus plus continuer de cette façon-là. Si le message n'a pas été entendu aujourd'hui, on va revenir plus fort. Ça, c'est clair pour moi», a conclu sans détour Mme Bédard.



L'utilisation des appareils électroniques est contrôlée chez la famille d'accueil que nous avons rencontrée.

CHRISTIAN ASSELIN
redaction@infoslaurentides

Au cours des 12 dernières années, un couple des Basses-Laurentides estime avoir accueilli, élevé et surtout aimé quelque 360 «enfants de la DPJ». Eux-mêmes parents de trois enfants, ils n'échangeraient leur vie pour rien au monde.

Non, ça n'a pas toujours été facile: départs douloureux, fugues, jeunes aux prises avec des problèmes de drogue, de vol, mais le jeu en a valu la chandelle, comme l'a expliqué Chantal (nom fictif) qui avait toujours rêvé de fonder une grande famille.

«J'ai toujours couru après les bébés, lance-t-elle d'emblée. À 11 ans, alors que certains disaient vouloir être policier ou pompier, moi, je voulais aider des enfants!»

Chantal et son conjoint ont été bien servis à ce niveau, eux qui hébergent régulièrement six adolescentes à la fois, pour de courtes ou de longues périodes, en plus de voir à l'éducation de leurs trois enfants biologiques. Ces adolescentes, âgées de 13 à 17 ans, leur sont confiées après que la DPJ ait jugé que leurs parents n'étaient plus aptes à en prendre soin.

«Certaines familles d'accueil préfèrent n'accueillir que des bébés. De notre côté, nous avons choisi des adolescentes. Il faut savoir quel groupe d'âge est le plus approprié pour nous et une fois que l'on trouve ce

▼ FAMILLE D'ACCUEIL DEPUIS 12 ANS

ILS ONT CONSACRÉ LEUR VIE À ÉLEVER LES ENFANTS DES AUTRES

qu'on aime, ça devient extraordinaire», d'ajouter Chantal.

ENCADREMENT SERRÉ

Bien sûr, on ne peut élever neuf enfants sans établir des règles que ceux-ci doivent respecter. Chez ce couple des Basses-Laurentides, toutes participent aux tâches ménagères. Pas question de se présenter dans la cuisine sans s'être attaché les cheveux et laver les mains au préalable. Et si on souhaite manger du dessert, il faudra se le cuisiner. Quant aux appareils électroniques, un seul iPad est disponible et son utilisation est contrôlée.

«Les filles que nous accueillons savent que je ne suis pas leur mère. Je suis comme une bonne tante pour elles. On leur laisse donc vivre leur vie d'adolescente, tout en leur donnant un cadre, insiste Chantal. C'est ça qui est important. Elles ont une heure de rentrée et 30 minutes obligatoires de devoirs tous les soirs. Nous leur montrons à gérer leur temps, leur argent et leurs émotions. On veut les amener à devenir des êtres structurés.»

HARMONIE, LA CLÉ

Si ce couple est aujourd'hui considéré comme une bonne famille d'accueil par le Directeur de la protection de la jeunesse, c'est aussi en raison de l'environnement paisible qu'il offre à ses pensionnaires. Chantal et son conjoint ne se chicanent pas et réussissent à trouver des moments pour se retrouver.

«Le vendredi, c'est sacré! Nous dînons

ensemble. C'est écrit à l'agenda», dit Chantal qui réserve également du temps à l'horaire pour des vacances en famille, car, comme elle l'a mentionné, «c'est important aussi pour le noyau familial de se retrouver tous ensemble, nous cinq! Nos propres enfants en ont autant besoin que nous. Une gardienne vient alors à la maison pour s'occuper de notre gang.»

«Pour devenir une bonne famille d'accueil et que ça marche, renchérit l'homme de la maison, ça prend un couple solide. C'est la base! Ça prend de l'harmonie dans le couple. Du calme. De la propreté. Les jeunes ont besoin de retrouver une certaine paix, une tranquillité qu'ils n'ont pas dans leur milieu.»

À l'heure actuelle, 849 enfants de la région sont accueillis dans 352 ressources de type familial. Parmi celles-ci, 139 sont des familles de proximité, tels les grands-parents, un oncle ou une tante.

Le processus afin de devenir famille d'accueil peut être long. La première étape à entreprendre consiste à participer à une soirée d'information. La prochaine aura lieu le 24 mai, à 18 h 30, à l'auditorium du Pavillon Jeanne-Mance de l'Hôpital de Saint-Jérôme. Cette soirée s'adresse aux gens intéressés par tout type de famille d'accueil (régulière ou avec possibilité d'adoption). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

Pour les couples désirant postuler toutefois, la présence des deux conjoints est obligatoire.



Photo Jean-Marc Laliberté
Terry Aubin, Catherine Filiatrault, Sylvie Taillefer et François Larin.

CLAUDE DESJARDINS
redaction@infoslaurentides.com

Bien que le Protecteur du citoyen leur ait donné raison, les parents de jeunes dysphasiques qui avaient porté plainte à propos de l'inexistence des ressources pour les 12-17 ans et les jeunes adultes, dans les Laurentides, ont pu avancer d'un tout-petit pas... pour se retrouver devant des portes closes.

Une douzaine de familles étaient à l'origine de cette plainte déposée en mars 2017 et nous avons rencontré les représentants de trois d'entre elles, en octobre dernier, aux bureaux thérésiens de Dysphasie Laurentides, un organisme qui

s'est donné le mandat de faire connaître ce qu'il est désormais convenu d'appeler «trouble développemental du langage» (TDL) et qui se porte à la défense des personnes qui en sont atteintes.

En compagnie de la directrice générale de l'organisme, Catherine Filiatrault, les parents concernés, Sylvie Taillefer, François Larin et Terry Aubin, avaient démontré qu'en matière de TDL, notre système de santé dispensait des services adéquats pour les enfants, alors que les ressources se raréfiaient dès l'adolescence pour devenir totalement inexistantes à l'âge adulte.

Il est bon de préciser que le TDL, décrit comme un dysfonctionnement structurel du système neurologique affectant l'expression tout autant que la

▼ SERVICES SPÉCIALISÉS EN DYSPHASIE

TOUJOURS RIEN POUR LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES

compréhension du langage, accompagne la personne touchée toute sa vie durant. Le TDL, par ailleurs, ne vient pas seul et se trouve souvent assorti de troubles de mémoire, d'attention, de coordination et de planification. D'où la nécessité d'avoir recours à une panoplie de services en orthophonie, réadaptation, ergothérapie, neuropsychologie, psychoéducation, orthopédagogie, etc.

CHEMINEMENT DE LA PLAINTÉ

Dans un document daté du 5 octobre 2017, le délégué du Protecteur du Citoyen, François Perreault, donnait raison aux plaignants et recommandait d'abord au CISSS des Laurentides de «définir une offre minimale de services spécialisés» pour les 12-17 ans et les jeunes adultes, chose dont le CISSS s'est acquittée dans les délais prescrits.

Dans ce même document, le délégué du Protecteur du Citoyen recommandait aussi au ministère de la Santé et des Services sociaux «d'apporter à l'établissement le soutien qu'il jugera le plus approprié pour l'implantation de cette offre de services». On donnait alors au ministère jusqu'au 31 décembre 2017 pour assurer l'implantation de cette recommandation, à tout le moins «d'informer les parents de leur acceptation de mettre en œuvre la recommandation ou des motifs pour lesquels le ministère n'entendait pas y donner suite.»

Or, si le CISSS a bien suivi la recommandation dans les délais prescrits, c'est toujours silence radio du côté du ministère. «Le CISSS est prêt à nous donner les services, mais sans les ressources, sans le personnel, on est toujours au même point»,

résume François Larin, parent d'un jeune dysphasique de 15 ans et signataire de la plainte au nom des autres parents.

«Le CISSS a fait ce qu'il fallait, mais il n'a pas d'argent. Il ne peut pas déshabiller les tout-petits pour habiller les plus grands. Il faudra des ressources supplémentaires», renchérit Catherine Filiatrault, qui a accueilli les représentants du CISSS qui, dit-elle, se sont montrés très coopératifs. «Ensuite, ils ont pris rendez-vous avec le ministère pour leur présenter ça. Depuis, plus de son, plus d'image», poursuit Mme Filiatrault en précisant que, dans cette structure et cette dynamique de plainte, il appartient aux parents de faire le suivi, d'appeler, de questionner. Il appartient aussi au Protecteur du citoyen de faire un suivi, sauf que ce dernier n'a qu'un rôle de recommandation.

L'ATTENTE ET L'USURE

«Les gens sont fatigués. Nous ne sommes pas en train de crier au manque ou au trop peu. Nous criions à l'absence de services, reprend la directrice. Les parents d'un adolescent ou d'un jeune adulte atteint d'un TDL veulent qu'ils deviennent autonome, mais c'est avec les outils appropriés qu'on le devient.»

En attendant, les parents concernés ont l'impression qu'on tente de les avoir à l'usure. «Nous sommes épuisés. J'ai un ado dysphasique et une fille autiste. Je dépense beaucoup d'énergie et en plus, je dois mener un bataillon pour obtenir des services», laisse tomber François Larin, l'air dépité.

Fondation de la Résidence de Lachute

La Fondation de la Résidence de Lachute organise une présentation avec l'historien local et raconteur Robert Simard intitulée «Argenteuil - Je me souviens», le vendredi 13 avril, 19h30, à la salle de la Légion de Lachute, 634, rue Lafleur. Info: 450 562-8365.

Ambulance service improved in Argenteuil

As of April 1, 2018, the ambulance schedule for paramedics in the western sector of the Argenteuil MRC will be officially abolished and converted into two 12-hour shifts.

This announcement was made last December in the municipality of Grenville, with the mayor, Luc Grondin, the Member for Argenteuil, Yves St-Denis, and the company that provides ambulance services for this sector of the MRC, Combi.

During a visit to Grenville, the MP met with two new paramedics, Catherine and Nicolas, newly promoted to full-time in Combi. This change in schedule will have a positive impact on the entire Argenteuil territory, as paramedics will now be able to provide dynamic coverage of the territory, which was not possible before. The response time will also be improved considerably.

St-Adolphe d'Howard and Morin-Heights health coop announces arrival of a 6th doctor

Good news at last for the Morin-Heights and St-Adolphe COOP health clinics. The board of directors is proud to announce Dr. Vivianne Gatti has agreed to join our team at the Morin-Heights and St-Adolphe health COOP next September.

In 2018, our region, Les Pays-d'en-Haut has been granted the only PREM (regional medical effect permit) issued by the Ministry of Health; in short, only one additional doctor is authorized by the Minister of Health for the entire region of Pays-d'en-Haut in 2018. Dr. Gatti was granted this permit and has chosen our clinics to establish practice.

Staff, volunteer members and administrators perseverance has finally paid off. Operation charm at its best. Our team has set up an administrative structure and contact network that will enable the future arrival of even more new doctors for the municipalities of our region.

Support from our major partners, the City of Morin-Heights and St-Adolphe-d'Howard, the MRC of Pays-d'en-Haut, la Fondation médicale des Laurentides, les Caisses Desjardins in Sainte-Agathe-des-Monts and la Vallée de Saint-Sauveur, the Lions Club of Saint-Adolphe et les Aubaines du cœur, have made growth possible of proximity health services with solid roots.

Of course, without the financial support of our 1750 members, who year after year send in their much needed yearly contributions to help maintain first line medical services in our region, all these efforts would have been in vain. Without these dedicated members, many of our residents would be forced to wait in emergency clinics and hospitals emergency wards when seeking medical assistance. The COOP sets a good example of cooperation as the stronghold of any community.

Dr. Gatti will be taking in patients who do not have a family physician. More details will be made available during the next few months concerning Dr. Gatti's integration into the COOP.

For more information please consult the COOP website at: <http://www.coopsante.org/>. Everyone can subscribe to our online newsletter.



Renewal of the mandate of Jean-François Foisy as President and CEO of CISSS des Laurentides

On March 21, the Council of Ministers reappointed Mr. Jean-François Foisy as member of the Board of Directors and President and Chief Executive Officer of the Center for Integrated Health and Social Services of the Laurentians. This renewal came into effect as of April 1, 2018.

In office since April 1, 2015, Mr. Foisy has been able to innovate and implement various services to consolidate and facilitate access to quality care and services for the entire population of the Laurentians. In this sense, major real estate and building renovations are underway and will continue during his next mandate. “If there is one thing that I have observed



since the creation of the CISSS, it is our collective ability to quickly find solutions to the needs of the people of the Laurentians,” said Mr. Foisy.

Mr. Foisy also says that every effort is made by his teams to become an employer of choice. “CISSS des Laurentides is the largest employer in the region. Thus, we are deploying a plan that will guide us in effective, coherent and collaborative actions to adopt the best practices in this direction.”

Mr. Foisy has many years of management experience in the health and social services network of Quebec, among others, as General Manager of the Santa Cabrini Hospital, from 2011 to 2015, President and Chief Executive Officer of the Lanaudière Health and Social Services Agency, from 2005 to 2011, Clinical Assistant Director General of the North Lanaudière Health and Social Services Center, from 2003 to 2005, and Executive Director of the CLSC de Joliette, from 2001 to 2003.

▼ SERVICES SPÉCIALISÉS EN DYSPHASIE

TOUJOURS RIEN POUR **LES ADOLESCENTS** ET LES JEUNES ADULTES



Bien que le Protecteur du citoyen leur ait donné raison, les parents de jeunes dysphasiques qui avaient porté plainte à propos de l'inexistence des ressources pour les 12-17 ans et les jeunes adultes, dans les Laurentides, ont pu avancer d'un tout-petit pas... pour se retrouver devant des portes closes.

Une douzaine de familles étaient à l'origine de cette plainte déposée en mars 2017 et nous avons rencontré les représentants de trois d'entre elles, en octobre dernier, aux bureaux thérésien de Dysphasie Laurentides, un organisme qui s'est donné le mandat de faire connaître ce qu'il est désormais convenu d'appeler «trouble développemental du langage» (TDL) et qui se porte à la défense des personnes qui en sont atteintes.

En compagnie de la directrice générale de l'organisme, Catherine Filiatrault, les parents concernés, Sylvie Taillefer, François Larin et Terry Aubin, avaient démontré qu'en matière de TDL, notre

système de santé dispensait des services adéquats pour les enfants, alors que les ressources se raréfiaient dès l'adolescence pour devenir totalement inexistantes à l'âge adulte.

Il est bon de préciser que le TDL, décrit comme un dysfonctionnement structurel du système neurologique affectant l'expression tout autant que la compréhension du langage, accompagne la personne touchée toute sa vie durant. Le TDL, par ailleurs, ne vient pas seul et se trouve souvent assorti de troubles de mémoire, d'attention, de coordination et de planification. D'où la nécessité d'avoir recours à une panoplie de services en orthophonie, réadaptation, ergothérapie, neuropsychologie, psychoéducation, orthopédagogie, etc.

CHEMINEMENT DE LA PLAINTÉ

Dans un document daté du 5 octobre 2017, le délégué du Protecteur du citoyen, François Perreault, donnait raison aux plaignants et recommandait d'abord au Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) des Laurentides de «définir une offre minimale de services spécialisés», pour les 12-17 ans et les jeunes adultes, chose dont le CISSS s'est acquitté dans les

délais prescrits.

Dans ce même document, le délégué du Protecteur du citoyen recommandait aussi au ministère de la Santé et des Services sociaux «d'apporter à l'établissement le soutien qu'il jugera le plus approprié pour l'implantation de cette offre de services». On donnait alors au ministère jusqu'au 31 décembre 2017, pour assurer l'implantation de cette recommandation, à tout le moins «d'informer les parents de leur acceptation de mettre en œuvre la recommandation ou des motifs pour lesquels le ministère n'entendait pas y donner suite.»

Or, si le CISSS a bien suivi la recommandation, c'est toujours silence radio du côté du ministère. «Le CISSS est prêt à nous donner les services, mais sans les ressources, sans le personnel, on est toujours au même point», résume François Larin, parent d'un jeune dysphasique de 15 ans et signataire de la plainte au nom des autres parents.

«Le CISSS a fait ce qu'il fallait, mais il n'a pas d'argent. Il ne peut pas déshabiller les tout-petits pour habiller les plus grands. Il faudra des ressources supplémentaires», renchérit Catherine Filiatrault, qui a accueilli les représentants du CISSS qui,

dit-elle, se sont montrés très coopératifs. «Ensuite, ils ont pris rendez-vous avec le ministère pour leur présenter ça. Depuis, plus de son, plus d'image», poursuit Mme Filiatrault, en précisant que, dans cette structure et cette dynamique de plainte, il appartient aux parents de relancer, d'appeler, de questionner. Il appartient aussi au Protecteur du citoyen de faire un suivi, sauf que ce dernier n'a qu'un rôle de recommandation.

L'ATTENTE ET L'USURE

«Les gens sont fatigués. Nous ne sommes pas en train de crier au manque ou au trop peu. Nous criions à l'absence de services, reprend la directrice. Les parents d'un adolescent ou d'un jeune adulte atteint d'un TDL veulent qu'il devienne autonome, mais c'est avec les outils appropriés qu'on le devient.»

En attendant, les parents concernés ont l'impression qu'on tente de les avoir à l'usure. «Nous sommes épuisés. J'ai un ado dysphasique et une fille autiste. Je dépense beaucoup d'énergie et en plus, je dois mener une bataille pour obtenir des services», laisse tomber François Larin, l'air dépité.

▼ TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE

LE MINISTÈRE SOUHAITE CONNAÎTRE LES BESOINS DES AUTRES RÉGIONS

(C. D.) - Appelé à commenter la situation vécue par les adolescents et les jeunes adultes atteints du Trouble développemental du langage (TDL), jusqu'à tout récemment désigné sous l'appellation «dysphasie», le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) indique qu'il analyse présentement le dossier.

Dans un échange de courriels avec Catherine Lapointe, conseillère en stratégie médias et relations au MSSS, nous avons obtenu confirmation que des discussions avaient bel et bien eu lieu entre cette instance et le Centre intégré de Santé et Services sociaux (CISSS) des Laurentides, à propos d'une offre minimale de services destinés aux adolescents et jeunes adultes atteints du TDL, tel que recommandé par le Protecteur du citoyen.

«Une lettre a été envoyée au Protecteur du citoyen le 2 février 2018, pour l'infor-

mer que le MSSS s'engage à analyser le contenu de cette proposition dans une perspective plus étendue, en tenant compte des besoins des autres CISSS du Québec et des priorités qui y sont associées», peut-on lire dans la réponse du MSSS, bien au fait que cette offre de services impliquerait le déploiement de nouvelles ressources dans le réseau.

Dans cette communication, on apprend également que *«dans la grande majorité des cas, le MSSS accepte les recommandations qui lui sont adressées par le Protecteur du citoyen. Il peut également, s'il le juge à propos, proposer une autre façon de les prévenir»*. On ajoute que le Protecteur du citoyen a demandé à être informé des échéanciers des travaux et des résultats. *«Un suivi sera fait avec le Protecteur du citoyen au cours des prochains mois», assure le MSSS.*

NORDINFO.COM @NORDINFOVOIX FB.COM/NORDINFOCOM

NORDINFO.COM

VOLUME 13 - 14 AVRIL 2018 - 36 PAGES - 59 441 EXEMPLAIRES

VEUILLEZ VOUS ENFONCER DANS UN JOURNAL INDÉPENDANT D'ICI

MEMBRE DE **hebdo** QUÉBEC

UNE DIVISION DU GROUPE JCL

ESTIMATION GRATUITE

RE/MAX TRÉVÉ

MARITÉ GÉLINAS
Courtier immobilier agréé
Tél: 430 430-4337
Cell: 514 961-8038
WWW.MARITREMAX.COM

VENIR EN ACHETER **TRANQUILITÉ**



«ON VEUT DE LA STABILITÉ!»

LES PROFESSIONNELS EN SOINS EN ONT ASSEZ PAGE 4

Photo: Benoît Blanchon



▼ DES NÉGOCIATIONS QUI N'AVANCENT PAS

LES PROFESSIONNELLES EN SOINS MANIFESTENT LEUR MÉCONTENTEMENT

Benoît Bilodeau
benoitb@groupejcl.ca

C'est à grands cris que plus d'une centaine de membres du Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides, affilié à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ - SPSL), ont manifesté, le lundi 9 avril dernier, devant les bureaux de la direction générale du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, à Sainte-Thérèse, face à la

lenteur des négociations en cours.

Ces professionnelles et professionnels ont en surtout contre les conditions de travail que la direction du CISSS veut leur imposer; des conditions qui, a-t-on dénoncé, les font reculer de «plus de 50 ans en arrière».

«Ça n'a pas de bon sens pour nos familles, ça n'a pas de bons sens pour la population des Laurentides. C'est pas vrai qu'on va nous prendre pour du «cheap labor», on est des professionnels en soins», a lancé Mathieu Parker-Labonté, vice-président, secteur sud, de la FIQ - SPSL et respon-

sable de la mobilisation, à l'intention des dirigeants de CISSS.

PLUSIEURS RECULS

Après ces propos, le groupe de manifestants, avec en tête la présidente de la FIQ - SPSL, Julie Daignault, et la présidente de la FIQ, Nancy Bédard, s'est mis en marche dans quelques rues avoisinantes pour faire entendre son mécontentement. Tous se promettent, si leur message n'a pas été entendu, de revenir manifester, et en plus grand nombre, si les négociations n'aboutissent pas d'ici la fin du mois de juin, à leur satisfaction.

«On est ici pour dire à notre employeur qu'il est maintenant temps de négocier. Ça fait plusieurs rencontres de négociations [14 depuis le mois de décembre dernier] que nous avons et ça n'avance pas. On est là pour dire qu'il faut arrêter de faire des propositions qui sont des reculs pour nos conditions de travail», a fait savoir la présidente de la FIQ - SPSL, Julie Daignault.

Parmi les reculs dénoncés, il y a celui de la mobilité du personnel pour un centre d'activité donné, ce qui signifie qu'un membre de ce syndicat pourrait être appelé à travailler un jour à Saint-Eustache, un autre à Saint-Jérôme, ou encore, à Mont-Laurier. «L'employeur veut de la flexibilité, nous on veut de la stabilité», a tonné Mme Daignault.

Aussi, les propositions concernant la

conciliation travail-famille sont rejetées, le CISSS souhaitant modifier, dénonçait-on, les horaires sans donner d'avis et sans en aviser son personnel, choisir les semaines de vacances de ses membres et autoriser qu'une seule journée de congé pendant la période des Fêtes.

NÉGOCIER DE FAÇON RAPIDE

La présidente de la FIQ, Nancy Bédard, a dit soutenir toutes les professionnelles en soins qui ont à faire face à un directeur général comme Jean-François Foisy. «Dans une crise comme on vit, où il y a surcharge de travail, épuisement, on a un dg qui n'est pas capable de négocier de façon rapide pour vraiment stabiliser les équipes de travail, effectuer du rehaussement de postes à temps partiel que le ministre Barette a demandé. Là, c'est assez», a lancé Mme Bédard.

Enfin, la présidente de la FIQ - SPSL croit que le message lancé lundi dernier a été entendu et elle s'attend à ce qu'il y ait des changements dès les prochaines séances de négociation.

«C'est clair, clair, clair, qu'on se rendra pas au mois d'octobre prochain sans avoir signé pour améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins. On ne peut plus continuer de cette façon-là. Si le message n'a pas été entendu aujourd'hui, on va revenir plus fort. Ça, c'est clair pour moi», a conclu sans détour Mme Bédard.



Photo Benoît Bilodeau

Rassemblés devant le CLSC de Sainte-Thérèse, les manifestants ont marché ensuite dans quelques rues avoisinantes pour faire entendre, à grands cris, leur mécontentement.

GMF

Horaire du sans rendez-vous

par Monic Provost



Le groupe de médecins de famille (GMF) de Sainte-Anne-des-Plaines, compte deux points de services soit la Clinique de Sainte-Anne-des-Plaines située au 442 boulevard Sainte-Anne ainsi que la Clinique de Sainte-Thérèse située au 233 rue Turgeon à Sainte-Thérèse. À la clinique de Sainte-Thérèse, il est possible de prendre rendez-vous via un service d'inscription automatisé en appelant au 450-970-3307 à partir de 5h15 am le matin du rendez-vous. Rappelons que les deux cliniques forment un seul GMF. Offrant des horaires prolongés et un accès aux soins le soir, la fin de semaine et les jours fériés en alternance avec la clinique de Sainte-Thérèse, notons que la clinique de Sainte-Anne-des-Plaines offre également quelques consultations d'urgences de jour sur semaine. Afin d'obtenir une place, il faut téléphoner au 450-478-4737 à partir de 8h30 am le matin du rendez-vous.

En ce qui a trait aux places de sans rendez-vous disponibles pour les mois d'avril et mai 2018, la clinique de Sainte-Anne sera ouverte les fins de semaine du; vendredi 13 avril de 17h00 à 19h00, samedi le 14 avril de 8h00 à 12h00 et le dimanche 15 avril de 8h00 à 12h00. Vendredi le 27 avril de 18h00 à 20h00, samedi le 28 avril de 9h00 à 13h00 et dimanche le 29 avril de 9h00 à 13h00. Vendredi le 11 mai de 18h00 à 20h00, samedi le 12 mai de 9h00 à 13h00 et dimanche le 13 mai de 9h00 à 13h00. Vendredi le 25 mai de 18h00 à 20h00, samedi le 26 mai de 9h00 à 13h00 ainsi que le dimanche le 27 mai de 9h00 à 13h00. Selon madame Diane Aucoin, technicienne administrative au GMF de Sainte-Anne-des-Plaines, il faut toutefois « *prendre note qu'il peut y avoir des changements au cours des mois.* ».

Mentionnons d'autre part que les cliniques suivantes offrent également des places de consultations sans rendez-vous;

Blainville (service d'inscription automatisé) 450 970-1839 à partir de 5h00 am le matin du rendez-vous.

Lorraine (service d'inscription automatisé) 450 970-1855 à partir de 6h00 am le matin du rendez-vous.

Boisbriand/Urgence 640 (service d'inscriptions automatisé) 450 970-3034 à partir de 5h30 am le matin du rendez-vous.

Saint-Eustache/Centre médical des générations (service d'inscription automatisé) 450 970-2695 à partir de 5h30 am le matin du rendez-vous.

Par ailleurs, si vous n'avez toujours pas de médecin de famille vous êtes invités à joindre le mouvement de «La grande inscription» en remplissant une demande au <http://www.gamf.gouv.qc.ca>.

CIME FM, site Internet

Rendez-vous de l'info: les travailleurs en santé des Laurentides rencontre le ministre Gaétan Barrette

<http://www.cime.fm/nouvelles/politique/102029/rendez-vous-de-linfo-les-travailleurs-en-sante-des-laurentides-rencontre-le-ministre-gaetan-barrette>

Santé : investissement de plus de 45 M\$ dans les Laurentides

<http://www.cime.fm/nouvelles/sante/100089/sante-investissement-de-plus-de-45-m-dans-les-laurentides>

CFLO, site Internet

Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Antoine-Labelle: assemblée générale de fondation le 26 avril

http://www.cflo.ca/sites/default/files/nouvelles_audio/assemblee_-_assemblee_0.mp3

Équité interrégionale en santé: un investissement supplémentaire de plus de 45,6 M\$

http://www.cflo.ca/sites/default/files/nouvelles_audio/sante_-_sante_6.mp3

TVC Argenteuil, site Internet

Reportage : Construction d'un nouveau CHSLD à Lachute

<http://www.tvcargenteuil.com/emission/la-zone-de-linformation/#episodes2-19>

Reportage : Annonce du 9e Grand McDon

<http://www.tvcargenteuil.com/emission/la-zone-de-linformation/#episodes2-24>